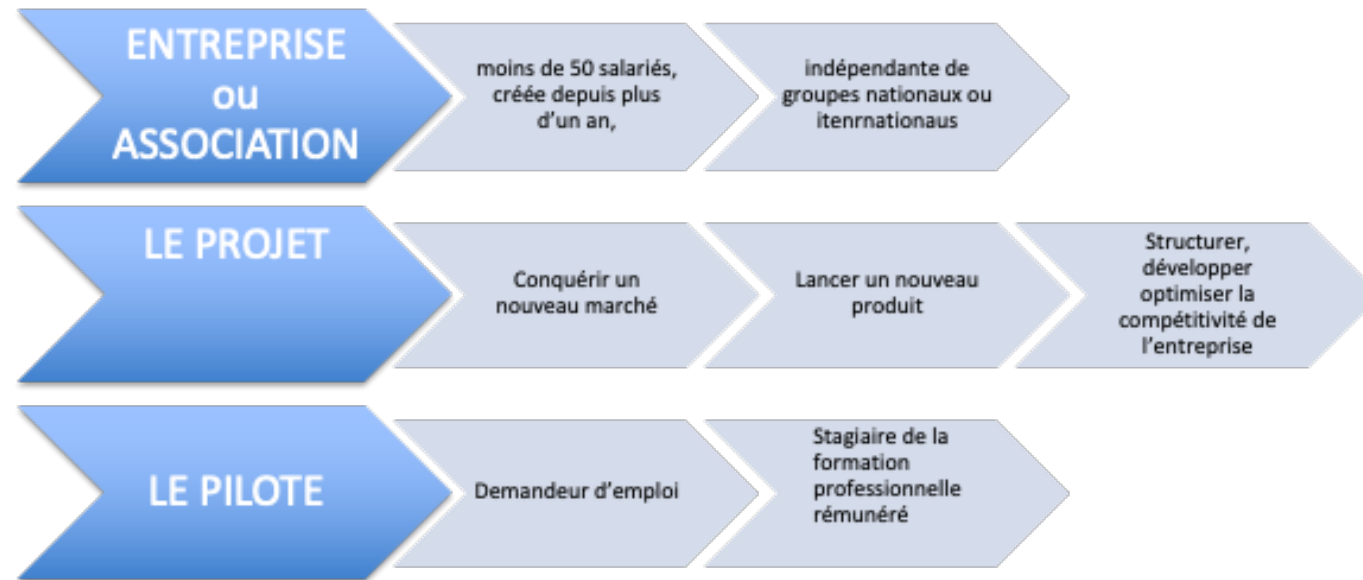


Matinale – Aide à l’embauche – Vendredi 28 Mai 2021

ARDAN : Actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles



ARDAN : Action régionale pour le développement d'activités nouvelles



Bénéficiez d'un appui financier pour lancer une activité nouvelle

ARDAN, pour qui ? Une entreprise & un pilote de projet

- Entreprise de moins de 50 salariés
- Localisée en région
- Association (<50% financement public)
- Créée depuis plus d'1an
- Demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi
- Niveau équivalent à un Bac ou expérience professionnelle
- Prêt à suivre la formation CNAM

ARDAN : pour quoi ?

- ✓ Booster un projet de développement d'une activité qui ne préexistait pas en intégrant des compétences nouvelles
- ✓ ARDAN est un programme de formation-développement certifiant de 6 mois avec la possibilité de recruter le pilote
- ✓ ARDAN permet de faire émerger des projets d'innovation en sommeil faute de moyens humains pour leur mise en oeuvre

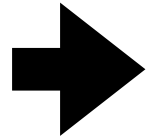
Exemple

- Création du poste de commercial
- Développement de la communication digitale,
- Création du poste d'assistant.e de direction ou comptabilité, gestion RH...
- Déléguer une compétence jusque là gérée par le chef d'entreprise
- Mise en oeuvre d'une démarche qualité, environnementale, à l'international...
- Développement d'un nouveau service/produit
- Consolider une phase de création R&D

Au terme de la formation, le stagiaire peut conduire en autonomie un projet de développement et assurer une fonction structurante dans l'entreprise.

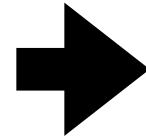
Il doit avoir développé une vision à 360° de l'entreprise, de son environnement, et des enjeux liés au contexte du projet.

ARDAN : Un dispositif gagnant-gagnant



Pour l'entreprise

- Développer son activité
- Développer un projet latent
- Se dégager du temps en déléguant
- Intégrer une ressource qui n'existait pas dans l'entreprise
- Pérenniser un poste



Pour le demandeur d'emploi

- Conduire un projet et acquérir des compétences par un programme de formation-développement de 6 mois
- Se former à l'entrepreneuriat et la gestion d'entreprise
- Valider diplôme (Bac +2) du CNAM Entrepreneur de Petite Entreprise (TEPE)
- Perspective d'embauche : > 70% recrutement en CDI ou en CDD de plus de 6 mois

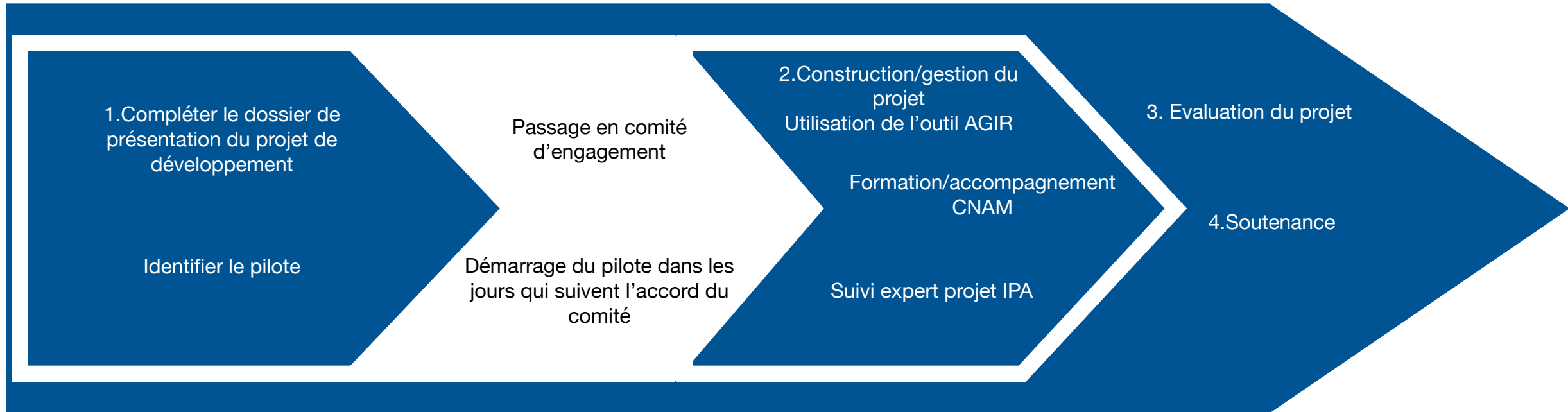
ARDAN : Combien ça coûte ?

- Participation financière de l'entreprise : 5500 euros nets pour 6 mois (versés en 4 fois)
- Pas d'indemnité au stagiaire (sauf frais de déplacements, repas, hébergement)

ARDAN : La rémunération du stagiaire

- Maintien indemnités (ARE, RSA, CSP, ASS) + 460€/mois indemnité complémentaire
- Si pas de droits : indemnité demandée à la Région, calculée suivant situation

ARDAN : comment ça marche ?



1. Présentation de l'entreprise : son histoire, ses valeurs, ses activités, produits, cibles, marchés, situation financière, indicateurs financiers
Description du projet ARDAN et objectifs visés
Missions et tâches du pilote, objectifs et résultats attendus
2. Support de structuration et suivi du projet pour le pilote et support de formalisation et livrable pour le chef d'entreprise
3. Tout au long du projet, le stagiaire bénéficie du soutien des formateurs du CNAM, de l'expert-projet et de l'outil AGIR
4. Soutenance devant jury au CNAM

Actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles

CALENDRIER DES REUNIONS DU COMITE D'ENGAGEMENT 2021

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS PROJETS	DATE COMITE D'ENGAGEMENT
Vendredi 08 Janvier 2021	Jeudi 21 Janvier 2021
Vendredi 05 Février 2021	Jeudi 18 Février 2021
Vendredi 05 Mars 2021	Jeudi 18 Mars 2021
Vendredi 09 Avril 2021	Jeudi 22 Avril 2021
Vendredi 07 Mai 2021	Mardi 20 Mai 2021
Vendredi 04 Juin 2021	Jeudi 17 Juin 2021
Vendredi 09 Juillet 2021	Lundi 19 Juillet 2021
Vendredi 27 aout 2021	Jeudi 9 Septembre 2021
Vendredi 24 septembre 2021	Jeudi 07 Octobre 2021
Vendredi 22 octobre 2021	Jeudi 04 Novembre 2021
Lundi 19 Novembre 2021	Jeudi 02 Décembre 2021

Les plus de votre pilote de projet

LE CNAM le forme aux plans
d'action, tableaux de bord,
indicateurs de résultats (...)

Un parcours de formation
opérationnel :
8 modules de compétences
en lien avec le projet de
chaque entreprise
validation d'un TEPE

Un accompagnement
individualisé tout au long
de la mission
6 mois pour monter le
projet

le cnam



ARDAN : comment travaille le pilote ?

- Le chef d'entreprise consacre du temps et délègue au pilote
- Le pilote bénéficie de 14 jours de formation (présentiel/distanciel) au CNAM
- Il choisit 7 modules dans l'offre CNAM lui permettant de travailler les thèmes du pilotage stratégique et opérationnel de la conduite de projets (stratégie, gestion, marketing, management, communication....
- Formation à l'utilisation de l'outil AGIR et acquérir les bonnes pratiques pour entreprendre en s'appuyant sur 2 méthodologies distinctes et complémentaires :
 - pour conduire, organiser et planifier le projet : la méthodologie **AGIR Projet** ;
 - pour évaluer les compétences nécessaires au projet : la méthodologie **AGIR Compétences**.
- Rédaction d'un rapport méthodologique tout au long des 6 mois
- Après le stage, soutenance au CNAM, face à un jury



Complément de formation lié au métier : chéquier 1500 € supplémentaires

Dispositifs pour les jeunes

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent dont les répercussions se sont ressenties sur l'ensemble de la société. L'évolution des phénomènes de pauvreté et de précarité participe à la détérioration du lien social et à l'aggravation d'une pauvreté déjà installée, affectant particulièrement les jeunes.

La Région met en œuvre plusieurs mesures incitatives pour répondre aux trois problèmes majeurs que sont : décrocher un premier emploi, bénéficier d'un stage et trouver un job étudiant.

La prise en charge de ces 3 dispositifs s'établira pour les contrats ou conventions démarrant entre le 1er avril et le 31 août 2021.

DISPOSITIF "JEUNES EN ENTREPRISES »

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Région accompagne les jeunes du territoire en facilitant leur entrée sur le marché du travail.

Le cadre d'intervention s'adresse :

- aux entreprises,
- banques alimentaires et Restaurants du cœur
- ligues et comités régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur adhérents à des fédérations nationales unisport ou multisports agréées

afin de les inciter à recruter des jeunes.

- **Objectif** : 500 jeunes, embauchés sur l'ensemble du territoire en CDI ou en CDD de six mois ou plus ;
- **Cible** : jeunes de moins de 30 ans, résidants en région et sortis du système scolaire ou d'un organisme de formation financé par la Région ;
- **Montant de l'aide** : 2 000 € par contrat attribués à l'entreprise ou à l'association qui embauche le ou les jeunes.
- **Cumul possible** : aide d'Etat CUI CIE ou CAE
- **Dépôt de la demande** : après la signature du contrat
- **Délai de réponse** : sous quinzaine

Mesures incitatives pour favoriser l'emploi des jeunes : dispositif « Jeunes en entreprise »

GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION

<https://monespace-aidesentreprises.maregionsud.fr>

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur vous accueille sur sa plateforme vous permettant de déposer en ligne votre demande d'aide.



Les captures d'écran illustrent le processus de dépôt d'une demande d'aide :

- Page de connexion :** Permet de se connecter avec un compte existant ou de créer un nouveau compte. Des flèches jaunes indiquent les liens "Je crée mon compte" et "Se connecter".
- Page de bienvenue :** Bienvenue sur le portail des aides aux entreprises. Elle propose de compléter son profil, de déposer une demande d'aide individuelle ou de consulter les demandes en cours.
- Mon espace personnelisé :** Affiche les onglets : PROFIL, MES ÉTABLISSEMENTS, DEMANDES, DOCUMENTS, COMPTE, CONTACT, AIDE.
- Profil :** Permet de renseigner les informations personnelles et professionnelles. Un bouton "Ajouter un établissement" est visible.
- Mes établissements :** Permet de gérer les établissements concernés par la demande.
- Formulaire de demande d'aide :** Permet de saisir les données de l'entreprise, de l'établissement concerné et de valider la demande.

VOUS ÊTES :

- Une entreprise du territoire régional ayant au moins un salarié déclaré avant la signature du contrat pour lequel la présente aide est mobilisée ;
- - une des 11 associations caritatives sous convention avec la Région : les Banques alimentaires et les Restaurants du cœur, relais du cœur ;
- - une ligue ou un comité régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur adhérent à des fédérations nationales unisport ou multisports agréées, dont la liste est annexée au cadre d'intervention et consultable sur <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/dispositif-jeunes-en-entreprises>

ET VOUS RECRUTEZ DES JEUNES :

- Âgés de moins de 30 ans le jour de la signature du contrat ;
- dont la résidence principale est située en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- sortis, en 2020 ou en 2021, du système scolaire ou d'une action de formation dispensée sur le territoire régional. L'enjeu de ce dispositif étant de favoriser l'accès à un premier emploi « pérenne », si le jeune est sorti en 2020 du système scolaire ou d'une action de formation dispensée sur le territoire régional, il ne doit pas justifier d'une première expérience professionnelle de plus de quatre mois (hors contrat en alternance).

Pour déposer une demande, connectez vous sur : <https://monespace-aidesentreprises.maregionsud.fr>

Pour une première connexion : cliquez sur "Je crée mon compte" Complétez et cliquez sur *S'inscrire*

Si vous avez déjà un compte existant, cliquez sur **se connecter** Complétez et cliquez sur **Se connecter**

Chaque entreprise crée son compte **et conserve ses identifiants** indispensables pour les connexions futures :

PAGE D'ACCUEIL

Vous êtes sur l'écran « Bienvenue », vous visualisez votre espace qui est constitué d'un menu déroulant sur la partie haute de l'écran et d'un espace personnalisé pour accéder rapidement à vos informations.

Il est fortement conseillé de **vérifier votre profil**, le **compléter** si nécessaire et **créer ou ajouter des établissements**.

Vous accédez aux dispositifs en ligne pour lesquels vous pourrez, en fonction de votre situation, déposer une demande d'aide. Nous vous invitons à prendre connaissance du cadre d'intervention du dispositif et des conditions d'éligibilité. Vous trouverez la liste des pièces à fournir à la fin de chaque cadre d'intervention.

DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE :

L'entreprise ajoutera son ou ses établissements à partir de son profil. Lors du dépôt du dossier, il sera demandé de sélectionner l'établissement employeur du jeune et de renseigner le formulaire.

- A partir de Déposer une demande d'aide individuelle, cliquez sur « ici », vous aurez accès aux dispositifs en ligne dont l'aide pour le recrutement d'un jeune en entreprise

Vous prenez connaissance du cadre d'intervention et des pièces à produire.

- Cliquez sur « JEUNES EN ENTREPRISES » puis sur « Faire une demande » pour accéder au formulaire du dispositif.

Puis remplissez les champs et cliquez sur « **Suivant** » jusqu'à la fin du formulaire.

- Vous arrivez sur le récapitulatif de votre demande, nous vous invitons à relire vos informations ET cochez les cases en bas de page puis cliquez sur « **Valider ma demande d'aide** » pour déposer votre dossier.

Vous pouvez finaliser votre dossier dans un second temps. Votre dossier sera enregistré dans vos « Brouillons » que vous retrouverez dans le menu en haut de votre écran, dans Aides aux Entreprises. En cliquant sur votre dossier à partir de vos brouillons, vous pourrez reprendre votre démarche, **joindre les pièces administratives** et finaliser toute la procédure de saisie jusqu'au dernier écran.

Lorsque la demande est déposée en ligne, vous recevrez un mail de confirmation avec le récapitulatif de votre saisie.

Une fois déposé, votre dossier est consultable dans l'onglet « **Aides aux Entreprises** » puis « **Demandes en cours** ».

A titre d'information, pour suivre l'évolution de votre dossier :

- ✓ **Au statut « Brouillon » :** votre dossier n'est pas déposé auprès des services de la Région vous êtes invité à le finaliser
- ✓ **Au statut « Instruction en cours » :** Votre dossier est en cours d'instruction par les services de la Région.
- ✓ **Au statut « en attente d'information » :** le dossier est incomplet, les services sont en attente de pièces administratives
- ✓ **Au statut « notifié » :** votre dossier a été instruit, vous pourrez prendre connaissance de la notification d'accord ou de rejet dans votre dossier.

Dans le cadre de son instruction, la Région est susceptible de vous demander des éléments ou pièces complémentaires directement depuis le portail. Vous devrez alors vous connecter à votre espace personnel pour y répondre. **Tous les échanges avec la Région doivent être effectués en ligne depuis votre espace personnel.**

Se connecter Mot de passe oublié ?

Accueil > Bienvenue

BIENVENUE

Bienvenue sur le portail des aides aux entreprises.

Sur cet espace, vous pouvez :

- Accéder à votre compte personnel en cliquant [ici](#)
- Compléter ou actualiser votre profil en cliquant [ici](#)
- Déposer une demande d'aide individuelle et vos pièces administratives en cliquant [ici](#)
- Consulter vos demandes d'aides en cours en cliquant [ici](#)

MON ESPACE PERSONNALISÉ

PROFIL MESSAGES DEMANDES DOCUMENTS COMPTE CONTACTS AIDE

PROFIL

Vous êtes identifié en tant que Madame
Nous vous invitons à maintenir votre profil à jour ci-dessous.

[MON COMPTE](#)

MES ÉTABLISSEMENTS

[Ajouter un établissement](#)

Raison sociale	SIRET	Code APE	Libellé APE	Adresse	Code postal	Commune
		73 10Z	Activités des sièges sociaux	17 AV DU QUATRE SEPTEMBRE 13203		Châteauneuf-les-Martigues

[Précédent](#) [Enregistrer](#)

L'entreprise

Date de création de l'entreprise *

Statut de l'entreprise *

Secteur d'activité de l'entreprise *

Nombre de salariés *

L'établissement concerné

Etablissement concerné *

Votre établissement est-il bien implanté en région Provence Alpes Côte d'Azur ? *

[Suivant](#)

Pour une première connexion : cliquez sur "je crée mon compte" Complétez et cliquez sur *S'inscrire*

Si vous avez déjà un compte existant, cliquez sur *se connecter* Complétez et cliquez sur *Se connecter*

Chaque entreprise crée son compte et conserve ses identifiants indispensables pour les connexions futures :

PAGE D'ACCUEIL

Vous êtes sur l'écran « Bienvenue », vous visualisez votre espace qui est constitué d'un menu déroulant sur la partie haute de l'écran et d'un espace personnalisé pour accéder rapidement à vos informations.

Il est fortement conseillé de vérifier votre profil, le compléter si nécessaire et créer ou ajouter des établissements, Vous accéderez aux dispositifs en ligne pour lesquels vous pourrez, en fonction de votre situation, déposer une demande d'aide. Nous vous invitons à prendre connaissance du cadre d'intervention du dispositif et des conditions d'éligibilité. Vous trouverez la liste des pièces à fournir à la fin de chaque cadre d'intervention.

DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE :

L'entreprise ajoutera son ou ses établissements à partir de son profil. Lors du dépôt du dossier, il sera demandé de sélectionner l'établissement employeur du jeune et de renseigner le formulaire.

- A partir de Déposer une demande d'aide individuelle, cliquez sur « ici », vous aurez accès aux dispositifs en ligne dont l'aide pour le recrutement d'un jeune en entreprise
- Vous prenez connaissance du cadre d'intervention et des pièces à produire.
- Cliquez sur « JEUNES EN ENTREPRISES » puis sur « Faire une demande » pour accéder au formulaire du dispositif.

Puis remplissez les champs et cliquez sur « Suivant » jusqu'à la fin du formulaire.

- Vous arrivez sur le récapitulatif de votre demande, nous vous invitons à relire vos informations ET cochez les cases en bas de page puis cliquez sur « Valider ma demande d'aide » pour déposer votre dossier.

Vous pouvez finaliser votre dossier dans un second temps. Votre dossier sera enregistré dans vos « Brouillons » que vous retrouverez dans le menu en haut de votre écran, dans Aides aux Entreprises. En cliquant sur votre dossier à partir de vos brouillons, vous pourrez reprendre votre démarche, joindre les pièces administratives et finaliser toute la procédure de saisie jusqu'au dernier écran.

Lorsque la demande est déposée en ligne, vous recevrez un mail de confirmation avec le récapitulatif de votre saisie.

Une fois déposé, votre dossier est consultable dans l'onglet « Aides aux Entreprises » puis « Demandes en cours ».

A titre d'information, pour suivre l'évolution de votre dossier :

- ✓ **Au statut « Brouillon »** : votre dossier n'est pas déposé auprès des services de la Région vous êtes invité à le finaliser
- ✓ **Au statut « instruction en cours »** : Votre dossier est en cours d'instruction par les services de la Région.
- ✓ **Au statut « en attente d'information »** le dossier est incomplet, les services sont en attente de pièces administratives
- ✓ **Au statut « notifié »** : votre dossier a été instruit, vous pourrez prendre connaissance de la notification d'accord ou de rejet dans votre dossier.

Dans le cadre de son instruction, la Région est susceptible de vous demander des éléments ou pièces complémentaires directement depuis le portail. Vous devrez alors vous connecter à votre espace personnel pour y répondre. **Tous les échanges avec la Région doivent être effectués en ligne depuis votre espace personnel.**

BESOIN D'AIDE ?

- **Lors de votre saisie des éléments du dossier, vous avez une difficulté ou une question à poser ou une précision à apporter à votre demande :**
 - À partir de votre dossier de demande d'aide, positionnez-vous dans la partie « Commentaire » du dossier et rédiger l'objet de votre demande.
- **Vous avez une question à poser :**
 - Formulez une « demande d'information » directement depuis le portail en cliquant sur l'onglet « Messages » puis « Créer un message ».

La Région vous répondra directement sur votre espace personnel. Pour consulter les échanges avec les gestionnaires de la Région, utilisez le même menu « Messages ».

- **Une permanence téléphonique** à votre disposition au **0805.805.145** du lundi au vendredi

Dispositif « Jeunes en stage »

Les stages sont le passage obligé des milliers d'étudiants post-bac afin de valider leur cursus et s'insérer dans le monde professionnel. Or, dans le contexte actuel, les étudiants sont confrontés aux plus grandes difficultés pour trouver l'entreprise qui les accueillera en stage dans le cadre de leurs études.

Le cadre d'intervention s'adresse :

- aux entreprises,
- banques alimentaires et Restaurants du cœur
- ligues et comités régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur adhérents à des fédérations nationales unisport ou multisports agréées

afin de les inciter à prendre en stage des étudiants pendant leurs parcours de formation.

- **Objectif** : 500 étudiants, recrutés en stage gratifié, d'une durée de 2 à 6 mois, sur l'ensemble du territoire ;
- **Cible** : les étudiants, régulièrement inscrits en formation dans l'enseignement supérieur dans l'un des établissements de la région, y compris les établissements de formation du travail social et du sanitaire, pour l'année universitaire 2020/2021 ;
- **Montant de l'aide** : 200 € par mois de stage réalisé attribués à l'entreprise ou à l'association qui recrute le ou les étudiants en stage.
- **Dépôt de la demande** : entre le 1/04 et le 31/08/2021

Dispositif « Jobs étudiants »

Dispositif « Jobs étudiants » :

Le confinement et les difficultés matérielles et organisationnelles n'ont fait qu'exacerber les situations souvent propres aux étudiants.

Ce mal être se conjugue bien souvent avec la perte d'un emploi étudiant, ce qui impacte considérablement leurs conditions de vie ainsi que le suivi de leurs études.

Le cadre d'intervention s'adresse :

- aux entreprises,
- banques alimentaires et Restaurants du cœur
- ligues et comités régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur adhérents à des fédérations nationales unisport ou multisports agréées

afin de les inciter à employer des étudiants pendant leurs parcours de formation et lutter contre les ruptures sociales et prévenir les décrochages.

- **Objectif** : 500 étudiants boursiers, embauchés pour un « Job étudiant », en CDD ou en CDI, sur l'ensemble du territoire ;
- **Cible** : les étudiants boursiers sans condition d'échelon, régulièrement inscrits en formation dans l'enseignement supérieur dans l'un des établissements de la région, y compris les établissements de formation du travail social et du sanitaire, pour l'année universitaire 2020/2021 ;
- **Montant de l'aide** : aide plafonnée à 2 mois. Pour les contrats inférieurs à 2 mois, 600 € versés et pour les contrats supérieurs à 2 mois, 1 300 € attribués à l'entreprise ou à l'association qui recrute le ou les étudiants en stage.

Les chargées de relation entreprises

A vos côtés pour un accompagnement personnalisé dans vos recrutements

- Informations, conseils, appui sur tous les dispositifs : trouver le bon dispositif suivant vos problématiques
- Présentation de candidatures ciblées
- Organisation gratuite simple et rapide d'actions adaptées : job dating, ...
- Construction du recrutement : de l'analyse du besoin à la rédaction de l'offre
- Présentation de candidats



Des questions ?

Muriel ASTOLFI - Initiative pays d'Arles – 06 28 67 50 08

Béatrice LAROCHE - Chambre de Commerce et d'Industrie – 06 30 38 92 19

Doriane LAMBERT – Régie de quartier REGARDS – 06 36 15 30 56